

# Planification d'activités de plein air

- Si des orages sont prévus, évitez d'être à l'extérieur à ce moment-là ou faites un plan de rechange.
- Surveillez les prévisions et les avertissements météorologiques, ainsi que les cartes canadiennes du risque de foudre (si elles sont accessibles) pendant la journée.
- Établissez un processus pour annuler ou retarder l'activité avant qu'une tempête ne menace.
- Informez les organisateurs, les bénévoles et les élèves du plan d'urgence. Par exemple, communiquez les procédures d'aide aux élèves handicapés (par exemple, fauteuil roulant).
- Déterminez des endroits sûrs pour la zone d'activité et le temps nécessaire pour s'y rendre. Un endroit sûr est :
  - Tout bâtiment normalement occupé ou fréquenté par des personnes (par exemple, un bâtiment avec plomberie ou électricité qui sert de mise à la terre électrique pour la structure). (Les cabanons [bois/vinyle, métal], les tentes, les abris ouverts sur les terrains de sport et les parcs sont conçus pour protéger de la pluie et du soleil, mais PAS de la foudre.)
  - Tout véhicule muni d'un toit de métal rigide (pas de décapotable ou de voiturette de golf) avec les vitres montées. (Le toit et la carrosserie en métal dur du véhicule dissipent la foudre autour du véhicule et non à l'intérieur). (NE TOUCHEZ PAS AUX CÔTÉS DU VÉHICULE.)